

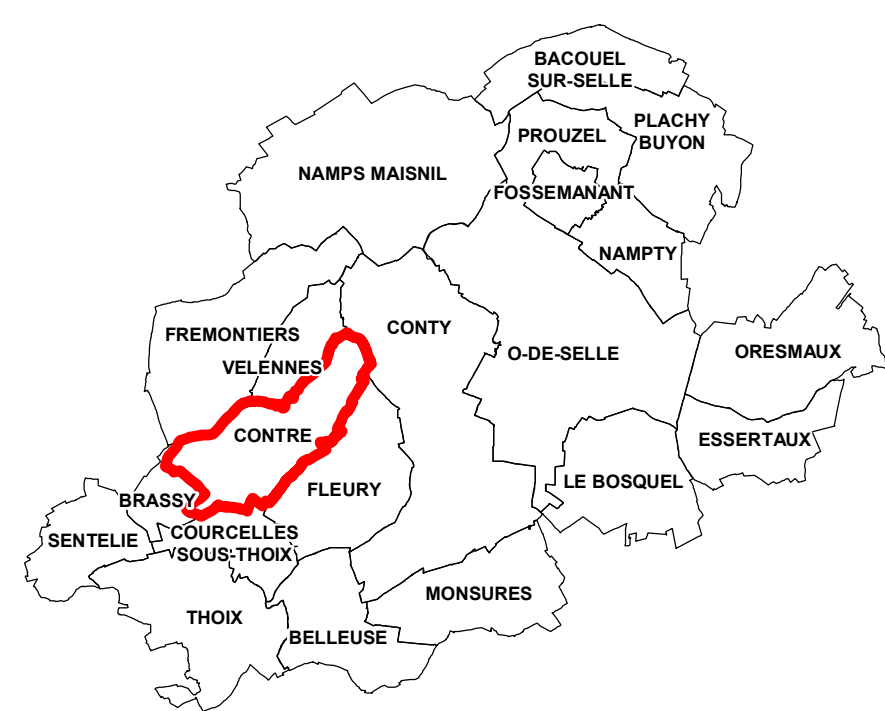
1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 07/07/2025
approuvant les dispositions de la modification n°1 du
PLUi du territoire du Contynois.

Fait à Poix-de-Picardie,
Le Président,



PLUI APPROUVE LE : 17/04/2023
MODIFICATION n°1 LE : 07/07/2025



Prescriptions :

- Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
- Emplacement réservé
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Orientations d'Aménagement et de Programmation - Grande emprise foncière
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées

Risques naturels :

- Zone prioritaire pour la gestion des eaux pluviales
- Périmètre où s'applique le PRI "Vallée de la Somme"
- Secteur de type A concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (R151-31)
- Secteur de type B concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (R151-34)

Zones urbaines :

UA : Noyau historique dense des bourgs et villages à dominante d'habitat

UB : Tissu récent à dominante d'habitat pavillonnaire

UC : Un milieu des bourgs et villages aux formes urbaines variées

UE : Espace à dominante d'activités artisanales et industrielles

UFa : Espace à dominante d'activités de stockage

UFb : Espace à dominante d'activités autorisant le commerce supérieur à 1000 m²

Ueq : Zone à dominante d'équipements

Ueqh : Zone de l'emprise du camping municipal de Lœuxilly

U : Ensemble patrimonial remarquable

US : Site de qualité au pôle éducatif à ses activités connexes

UX : Zone dédiée aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures de transport

Zones à urbaniser :

	AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
	AUF : Zone à urbaniser à vocation d'activités artisanales et industrielles
	2AUF : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités artisanales et industrielles
	2AUeqh : Zone à urbaniser à long terme pour l'extension du camping

Zones agricoles :

 A : Zone à vocation agricole

Zones naturelles :

 N : Zone naturelle inconstructible
 Nc : Zone naturelle constructible sous conditions
 Nj : Zone correspondant aux fonds de jardin en limite de zones d'habitat
 Np : Parcs et jardins des demeures remarquables
 Nt : Zone naturelle à vocation de loisirs

